

Les mesures de mitigation proposées pour l'insertion de l'usage conditionnel dans son voisinage :

Quels sont les impacts sur les propriétés voisines :

Autres renseignements utiles à la demande :

5. Documents à fournir pour l'analyse de votre demande (en vertu de l'article 16 du règlement 1006)

Veillez cocher les documents fournis* :

<input type="checkbox"/>	Procuration du propriétaire (s'il y a lieu)
<input type="checkbox"/>	Rapport justifiant la demande pour l'usage projeté
<input type="checkbox"/>	Estimation du coût du projet
<input type="checkbox"/>	Plan ou croquis pour l'implantation du bâtiment et l'aménagement du terrain
<input type="checkbox"/>	Photos récentes permettant d'identifier le bâtiment visé par la demande
<input type="checkbox"/>	Démonstration l'existence des droits acquis (s'il y a lieu)
<input type="checkbox"/>	Paiement des frais de 1000\$

* Il est possible que d'autres documents ou renseignements supplémentaires vous soient exigés lors de l'analyse du dossier.

6. Déclaration du requérant

Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis à la demande des services concernés. Le soussigné déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable en vigueur. Enfin, le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis.

Signature du requérant :	
Nom et prénom :	
Date :	

Pour procéder à l'ouverture de votre demande, vous devez vous présenter à nos bureaux avec le présent formulaire et tous les documents indiqués à la case **5** ou vous pouvez envoyer l'ensemble de ces documents (incluant le paiement) accompagnés du formulaire complété par la poste. Aucune demande envoyée par courriel ou incomplète ne pourra être traitée.

Ville de Terrebonne
Direction de l'urbanisme durable
790, rue Saint-Pierre, Terrebonne (Québec) J6W 1E4
Téléphone : 450-471-3008 / Télécopieur : 450-471-7515